



délibération n° C2025-026
du comité syndical
Séance du 04 avril 2025
Admissions en non-valeur

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 37
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de votants : 45

Le quatre avril deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de Hervé HERRY, Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin) a reçu pouvoir de François HAMON, Alexandre TREGUER (Landéda) – **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon), Rémy LE COZ (Plouhinec), - **Secteur du CENTRE** : Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (LE FAOU) a reçu pouvoir de Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun)- Francis MOINE (Lanhouarneau), - **Secteur de MORLAIX** : Nathalie BERNARD (Plougasnou) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX, Gilles CREACH (Taulé), Yvon POULIQUEN a reçu pouvoir de François GIROTTO (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) a reçu pouvoir de Thomas FEREC, Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Marie-José TOULLEC (Bannalec) a reçu pouvoir de Michel TANGUY - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération) a reçu pouvoir de Jacques RANNOU, Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Jean-Noël EDERN (Haut-Léon communauté) et Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

Excusés : Christophe BELE (Kernouës), Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Jean-Louis BLOT (Névez), Philippe BRUN (Crozon), Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Gildas FOREST (Brélès), Thomas FEREC (Briec), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Gérard LE MEUR (Pencran), Alban LE ROUX (Carantec), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Gilbert MIOSSEC (CC Pays de Landivisiau), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc).

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Xavier BOREL

Admissions en non-valeur

Délibération N° C2025-026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par Monsieur le comptable du SDEF dressant l'état des créances irrécouvrables dont il sollicite l'admission en non-valeur ;

Considérant que les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du Comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement ;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette proposition ;

Le Président précise que les créances antérieures à 2014 auprès de tiers autres que les collectivités sont issues des anciens syndicats primaires dont le SDEF a repris les actifs et passifs dans le cadre de la départementalisation.

Le Président souhaite proposer au Comité l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables et éteints présentés par le comptable public pour un montant de 14 691.13 € :

années	montants
2007	1 407.57 €
2011	606.59 €
2012	6 210.00 €
2013	1 203.30 €
2014	3 384.92 €
2016	1 865,47 €
2020	0.50 €
2021	0.06 €
2023	1,28 €
2024	11,44 €
Total	14 691.13 €

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La mise en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 14 691,13 € selon l'état dressé par le comptable public.

Le 26 mai 2025

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Xavier BOREL
Secrétaire de séance

